

Conseillers en exercice :	26
Présents :	21
Pouvoirs :	3

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 014-211407127-20230926-2023050-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/2023**

Référence de la délibération : 10-CM-2023-050

Date de convocation du CM : 20/09/2023

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 26/09/2023**

10-CM-2023-050 – Mise à jour du règlement intérieur du temps périscolaire.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 04-CM-2022-027 du conseil municipal du 7 juin 2022 approuvant le Règlement intérieur du temps périscolaire,

Vu l'avis émis par la commission Education, Enfance, Jeunesse du 12 septembre 2023,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur du temps périscolaire, selon annexe jointe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le règlement intérieur du temps périscolaire, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : **DÉCIDE** que ledit règlement intérieur est applicable à compter du 1er octobre 2023.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian Le Bas



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.